

Burundi/Coronavirus : les autorités n'en font pas assez

La Libre Belgique, le 16 avril 2020. Alors que le Burundi enregistrait le week-end de Pâques son premier mort du coronavirus « qu'il avait contracté dans le pays et non à l'étranger » la commission d'enquête sur le Burundi du commissariat aux Droits de l'Homme de l'Onu jugeait les mesures prises par les autorités burundaises insuffisantes pour lutter contre la pandémie.

SOS Médias Burundi a souligné que la commission d'enquête, basée à Genève (les autorités de Gitega n'ont pas sur leur territoire), avait rappelé que 70% de la population burundaise vivait sous le seuil de pauvreté et, donc, au jour le jour; par conséquent elle ne peut respecter un confinement strict. Elle estime que « les mesures prises en réponse à la pandémie ne doivent pas être discriminatoires, ni avoir pour effet d'exacerber les inégalités et vulnérabilités existantes ». La commission d'enquête souligne ainsi que les organisations humanitaires n'ont pas accès aux sites réservés aux quarantaines sanitaires et que les conditions d'accueil y sont déplorablement : manque de nourriture, d'eau potable et de facilités sanitaires. La commission a également recommandé la libération immédiate des personnes détenues arbitrairement, comme les détenus politiques. Par MFC